

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 72 (1977)
Heft: 4-fr: Tourisme de masse : un boomerang?

Vereinsnachrichten: SHS-communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Enrichissante assemblée générale en Bâle-Campagne

Patrimoine et coupe bourguignonne

ti. Grâce à de bonnes bases légales, on est parvenu dans le canton de Bâle-Campagne à préserver une précieuse substance architecturale, a déclaré *M. Paul Nyffeler*, chef du Département des travaux publics, lors de la réception offerte par les autorités cantonales aux participants de notre assemblée générale. Quelque 160 ligueurs ont pu s'en convaincre les 24 et 25 septembre. Ils étaient venus de tous les coins du pays pour admirer le patrimoine architectural de cette région entre Rhin et Jura; ils ont vu aussi, d'ailleurs, les choses moins dignes de gloire que l'on doit dans ce canton à la «haute conjoncture».

Pour tous les goûts

La manifestation remarquablement bien préparée par la section de Bâle-Campagne commença par quatre visites parallèles. Un premier groupe parcourut les pittoresques rues d'*Allschwil* (village du Sundgau), marquées par les colombages rustiques de style alsacien. A *Arlesheim* se retrouvèrent les amateurs d'art sacré, pour une visite sous conduite de la cathédrale, de ses stucs et de ses plafonds peints du XVIIIe siècle. Le troisième groupe put constater à *Muttenz* que même une commune très industrialisée ne sacrifie pas tout son héritage à la conquête des bâtisseurs, lorsqu'elle se donne les dispositions légales nécessaires. A *Therwil* enfin, le quatrième groupe fut confronté aux problèmes de planification et de développement d'un village du Leimental, et visita aussi l'église Saint-Stéphane.

Nouveau membre d'honneur

En fin d'après-midi, tout le monde se retrouva à l'hôtel de ville de Liestal, où *M. R. Strübin*, vice-président du Conseil municipal, souhaite la bienvenue à l'assistance et permit même aux membres du comité central de toucher à la légendaire coupe bourguignonne (et à son contenu!). Après le vin d'honneur, les

uns découvrirent le musée consacré au poète *Heinrich Spitteler*, tandis que les autres flânaient dans la vieille ville.

Pendant un excellent dîner aux chandelles à l'hôtel Engel, tout ce qui a un nom dans la petite cité – de la Société de musique à la Société féminine de gymnastique – se produisit sur la scène, retenant chacun d'aller se coucher trop tôt. Au cours de la soirée, l'assemblée nomma membre d'honneur de la Ligue du patrimoine national *M. Hansjörg Schmassmann*, de Liestal. L'ancien président de la section de Bâle-Campagne mérite cette distinction surtout par le zèle inlassable avec lequel il a présidé la commission pour l'inventaire des paysages et sites naturels d'importance nationale à protéger (CPS).

Excursion dominicale

Le dimanche fut consacré à une excursion dans le haut du demi-canton, où diverses haltes et présentations d'artisanat local (passementerie, économie forestière) agrémentèrent le programme. Au château d'Ebenrain, *M. Nyffeler*, au nom du gouvernement, salua ses hôtes et vanta les heureux effets de la loi cantonale sur les constructions et les plans d'extension pour les sites, et souligna l'importance d'une bonne collaboration entre les autorités et les milieux du «Heimatschutz». Les efforts de ces derniers, estime-t-il, représentent un réel enrichissement pour le public. La présidente de la Ligue, *Mme Rose-Claire Schüle*, invita dans sa réponse tous ceux qui participent à des projets de construction à collaborer davantage et plus tôt, ce qui permettrait d'éviter bien des alertes de dernière heure.

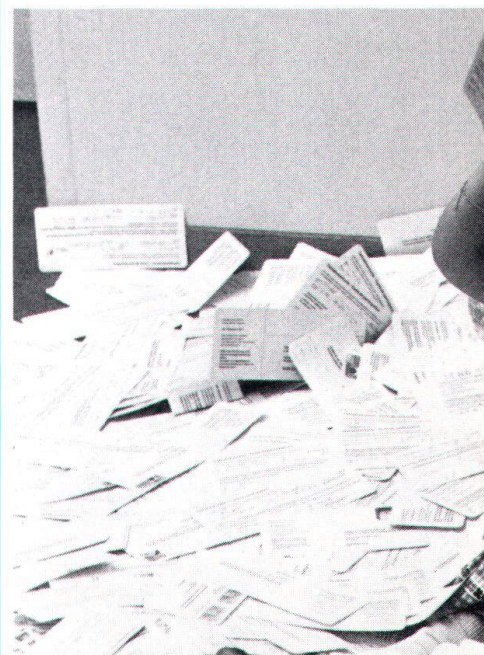
Après le déjeuner, auquel participèrent des représentants de la commune de Sisnach, on revint à Bâle en passant par Lausen. Que la section de Bâle-Campagne et son président *M. R. Vogel* soient chaleureusement remerciés ici de ces enrichissantes journées. Ceux qui en étaient ne manqueront pas de revenir dans vingt-cinq ans!

† Robert Piccard

C.-P. B. Après une brève et douloureuse maladie, *Me Robert Piccard*, Dr en droit, qui venait de quitter la présidence de la Société d'art public, section vaudoise de la Ligue, est décédé le 22 septembre à Lausanne. Ainsi que l'a écrit *Me Regamey*, qui lui avait succédé à la tête de l'ordre des avocats vaudois, *Me Piccard* a présidé pendant de nombreuses années «la commission cantonale de recours en matière de police des constructions et a fait de ce tribunal administratif une autorité respectée par la sûreté de ses décisions et la cohérence de sa jurisprudence. *Me Piccard* avait imprimé à la commission cantonale tout entière son indépendance personnelle. Il faisait régner entre les justiciables et les autorités communales une parfaite égalité (...).

Comme président de cette commission et comme président du Heimatschutz, section vaudoise, *Me Piccard* a empêché nombre d'erreurs architecturales qui eussent enlaidi le paysage national. (...) Connaissant parfaitement la Suisse allemande et le suisse allemand, entretenant dans toute la Suisse des rapports amicaux, *Me Piccard* n'en était pas moins un Vaudois de vieille race et un fédéraliste convaincu et conséquent.»

Nous présentons ici à sa famille l'hommage de nos condoléances émues.



La nouvelle loi sur l'aménagement du territoire

Attention au relâchement!

ti. La Ligue du patrimoine national appuie en principe le nouveau projet de loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Mais elle le tient pour une solution minimale, dont on ne soustraira plus rien. C'est ce qui ressort de sa prise de position à l'intention du Département fédéral de la justice et de la police.

La Ligue constate avec satisfaction que les services fédéraux compétents ont été *expéditifs* et sont allés *droit au but*, et résume comme il suit les vœux de ses sections quant à des modifications ou des dispositions complémentaires.

Pour un droit de recours

La Ligue accorde une *importance essentielle* à l'aménagement du territoire en tant que moyen de contrecarrer la dispersion de la construction et l'enlaidissement du paysage. Car, malgré la récession et le ralentissement de la construction, les dangers qui en ce domaine menacent notre espace vital ne sont nullement écartés. La très forte minorité du *scrutin fédéral du 13 juin 1976* montre aussi que de larges milieux en sont conscients et attendent de la Confédération d'efficaces mesures de coordination.

Si l'on a lâché utilement du lest par rapport au premier projet, il subsiste néan-

moins des lacunes. La Ligue déplore, par exemple, qu'*aucun droit de recours* ne soit prévu pour les associations à but idéal, et suggère de le leur attribuer au moment de la mise au point du texte. L'expérience en matière de protection des sites a bien montré que ce droit exerce une action préventive, qui incite les autorités à bien peser leurs décisions, qui empêche des erreurs ou même – comme la jurisprudence du Tribunal fédéral ne cesse de le montrer – les corrige.

400 gagnants

Pour la première fois cette année, 400 prix ont été promis, dans l'ensemble du pays, aux vendeurs d'écus d'or les plus zélés. Les premiers prix dans la catégorie des vendeurs individuels, soit un séjour d'une semaine en Valais pour chacun d'eux, offert par le bureau de voyage Baumeler (Lucerne), a été attribué à *Maria Mattioli (Ascona)*, *Madeleine Brutsche (Berne)* et *Bettina Waller (Thalwil)*. L'école primaire supérieure de Cugy VD a gagné le premier prix collectif, soit une excursion scolaire de deux jours en Thurgovie, offerte par l'Office du tourisme de ce canton. La petite fée Délia (photo à gauche) a en outre distribué une bicyclette «Elsener», deux Kodak Instamatic, des livres illustrés, des plaques géantes de Toblerone, des abonnements à des journaux pour écoliers, des cartes d'entrée gratuites au Zoo pour enfants de Rapperswil, ainsi que des bons de voyage CFF. A tous les donateurs de ces prix, un merci très chaleureux!



Inclure les inventaires

Dans son avis au Conseil fédéral, la Ligue approuve l'établissement de principes de planification, mais regrette que le paysage et son aménagement soient trop brièvement traités. Les principes, sur ce point, devraient être plus clairement définis, complétés et si possible classés. De plus, l'occasion doit être offerte au *public* de prendre une part plus active à l'aménagement du territoire. Et l'on devrait, au moyen du plan directeur, instituer de véritables *zones de protection*, pour le paysage et les localités, sur la base des inventaires correspondants.

Mieux vaut prévenir...

La Ligue s'oppose fermement à ce que les propriétaires, dans les *zones à bâtir*, puissent se charger eux-mêmes de l'infrastructure. Cela favoriserait inévitablement une construction anarchique dans ces zones déjà trop vastes. Aussi la Ligue estime-t-elle que l'infrastructure doit être de la seule compétence de la *communauté*, et se réaliser par étapes.

Pour empêcher que les *zones agricoles* et les *zones protégées* ne soient arbitrairement et abusivement utilisées à des fins semi-industrielles, voire totalement industrielles, elle propose que l'on fixe à ce sujet dans la loi des principes rigoureux. Enfin, la Ligue formule une mise en garde contre la facilité avec laquelle on pourrait, en renonçant à l'article 20 de la loi fédérale sur la protection des eaux (il en est question!), accorder des *autorisations exceptionnelles* de construire en dehors des zones à bâtir.

Profitez!

Jusqu'au 31 décembre encore, vous pouvez commander au Schweizer Heimatschutz, Ecu d'or, Postfach, 8042 Zurich (01/60 10 10)

des écus de chocolat au prix de liquidation

La marchandise, d'une fraîcheur impeccable, est livrée dans des boîtes de 25 pièces à 10 francs, ou de 50 pièces à 20 francs, port et emballage compris.

Le comité central et l'initiative sur les routes nationales

Un instrument inapproprié

ti. L'initiative populaire de Franz Weber, «Démocratie dans la construction des routes nationales», qui fera l'objet d'un scrutin fédéral le 26 février 1978, n'est pas le bon moyen de résoudre les problèmes relatifs à la construction d'autoroutes: telle est la conclusion à laquelle est arrivé le comité central du «Heimatschutz» suisse dans sa séance du 26 novembre.

Le SHS concède que cette initiative a joué un rôle non négligeable et donné une impulsion, mais estime que, par ses exigences, elle dépasse son but. Il fait notamment d'importantes réserves au sujet de la disposition transitoire selon laquelle toutes les routes nationales ou tronçons d'autoroutes non encore construits ou mis en chantier le 1er août 1973 doivent être rétroactivement approuvés par l'Assemblée fédérale et soumis au référendum.

Allonger la liste des tronçons soumis à réexamen

Vu l'insuffisance de l'initiative Weber, et consciente d'autre part du fait que la politique des routes nationales élaborée en 1960 doit être fondamentalement reconsidérée, la Ligue renonce à donner un mot d'ordre pour le scrutin. Elle préfère demander aux Chambres fédérales et au Conseil fédéral d'allonger substantiellement la liste des tronçons soumis à réexamen, au sens de la motion du conseiller national Kaufmann ainsi que du

groupe de travail pour un réseau raisonnable d'autoroutes de la Ligue du patrimoine national, de la Ligue pour la protection de la nature, de la Fondation suisse pour la protection du paysage, de la Société suisse pour la protection de l'environnement et du WWF-Suisse; et elle demande que le travail de la commission fédérale nommée à cette fin soit énergiquement mené à chef.

Démolition déplorable

Le comité central s'est occupé aussi de la démolition du bâtiment «Helvetia» à St-Gall, qu'il déplore vivement, et des conclusions à en tirer pour l'avenir de sa politique de défense du patrimoine architectural. Il a décidé d'attribuer le prix Wakker 1978 à la commune genevoise de Dardagny (voir page ci-contre). Il a approuvé la réorganisation de ses Bureaux techniques ainsi que le projet de budget 1978. Enfin il a accordé des subsides de restauration pour 62 000 francs au total.

Subsides: nouvelles directives

Ma. Lors de sa séance de septembre, le comité central de la Ligue a formellement approuvé le projet élaboré par une commission d'experts: «Directives concernant l'allocation de subsides du SHS pour le sauvetage, la conservation, la rénovation et la restauration de monuments et ensembles architecturaux».

Du requérant à qui des *subsidies*, ou des *prêts* à terme et sans intérêts, peuvent être consentis, on attend maintenant qu'il soit ou devienne membre indivi-

duel ou collectif de notre Ligue. S'il remplit cette condition, il est tenu de s'adresser à la section concernée pour l'ensemble du dossier (description de l'objet, plans, devis, plan financier, expertises éventuelles, photos ou diapositives). La section formule à son tour une proposition chiffrée à l'intention du secrétariat général et du comité central SHS qui prend la décision.

Meilleures garanties

En principe, on s'en tient au système de l'«arrosage», qui a fait ses preuves. On ne prendra cependant pas en considération des objets ou projets à la charge de collectivités ou de propriétaires privés

ayant des moyens suffisants, ni des restaurations déjà en cours ou déjà terminées. La Ligue entend s'assurer désormais de meilleures garanties pour les cas où la *conservation à longue échéance* d'un objet et son environnement est douteuse. Des liens contractuels, avec éventuelle inscription au Registre foncier, concernant un remboursement, ou des droits de copropriété appropriés en vue d'oppositions contre des constructions, doivent épargner tout dommage au Heimatschutz.


Qui reçoit quoi?

En règle générale, les subsides sont accordés pour des édifices faisant partie d'un *ensemble digne de protection*, des objets modestes pouvant entrer aussi en considération lorsqu'ils complètent un objet important ou un ensemble architectural. Les moyens du SHS et des services officiels spécialisés étant modestes, des édifices d'origine paysanne ou artisanale, des monuments d'intérêt historique ou uniques par leur aspect, dans une importante région, ne peuvent faire l'objet d'une aide financière que si d'autres institutions fournissent aussi leur contribution. Des initiatives, des concours, des projets, des publications dans l'esprit du Heimatschutz peuvent être soutenus *par des expertises ou par des subsides*.

Débat sur l'atome ajourné

Le comité central a ensuite traité diverses demandes conformes aux «directives», et accordé des subsides totalisant 65 000 francs pour les objets suivants: château de Klingnau AG; «La Forge», film de L. Lanaz, à Grandval BE; Musée rural jurassien, aux Genevez BE; «La Pommière», à Conches GE; temple de Satigny GE; inventaire des localités grisonnes; maison communale de Niederwald VS; ruine féodale de Wichenstein, à Oberriet SG; toit de pierres de la maison «Grina» à Simplon-village VS.

Enfin, l'inventaire CPS, mis au point, a été approuvé, et, conformément au proverbe «Cordonnier est maître chez lui», il a été décidé de ne pas adhérer à la résolution de sept organisations pour l'environnement en faveur d'un moratoire nucléaire. Cependant, lors de la procédure de consultation concernant la révision de la loi sur l'énergie atomique, la Ligue prendra position.



Le prix Wakker 1978 à Dardagny

Le comité central de la Ligue suisse du patrimoine national a choisi pour le prix Wakker 1978 la commune genevoise de Dardagny. Cette petite localité viticole sise à la frontière française, dans la vallée de l'Allondon (réserve naturelle), a pu se préserver jusqu'ici, par une politique avisée, contre l'invasion des constructions et garder, malgré la proximité de la grande ville, son caractère rustique. On trouve là, outre de nombreuses fermes typiques, le plus grand château du canton de Genève (XVII^e siècle). Le prix de 10 000 francs sera remis à la population de Dardagny le 9 septembre 1978, dans le cadre d'une fête villageoise.